



COMMISSION REGIONALE DU STATUT DE L'ARBITRAGE

PROCES-VERBAL N° 17

Jeudi 25 juin 2026
Réunion téléphonique

Présents : MM. Stéphane CERDAN, Président, , Dominique DE LA COTTE, Secrétaire, Anthony Billard, Laurent GOMIS, Rémi LECHEVALLIER, Lilian LEROUX. Mme Morgane ONFROY.

RECOURS

Les décisions ci-après de la Commission Régionale du Statut de l'Arbitrage sont susceptibles de recours auprès de la Commission Régionale d'Appel, dans le délai de 7 jours à compter du lendemain de leur première notification, sous l'une des formes prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la LFN.

1 – RECTIFICATIF AU PROCES-VERBAL N°1 DU JEUDI 18 JUIN 2026

La Commission, suite à la publication du procès-verbal n°15 du jeudi 18 juin 2026, et publié le vendredi 19 juin 2026 apporte les modifications suivantes :

Tableau du District de Football de la Manche :

Il convient de rectifier que le club de l'**U.S. PERCY (509864)**, club de **R3** n'est pas en infraction avec le statut régional de l'arbitrage.

Le Président,

Stéphane CERDAN

Le Secrétaire,

Dominique DE LA COTTE

